

Légende

- Limite de commune
- AC2 - Sites naturels inscrits
- AC2 - Site naturels classés
- PM1 - PPRI Vallée de la Marne
- N_INT1_ASSIETTE_SUP_S_077
- N_INT1_GENERATEUR_SUP_S_077
- N_EL11_GENERATEUR_SUP_L_077
- N_EL11_ASSIETTE_SUP_S_077
- AC1 - Classé MH - Allée d'accès du chateau de Guermantes
- AC1 - Inscrit MH - Eglise Saint Germain - salle des catéchismes
- Eglise Saint Jean Baptiste
- AC1 - Classé MH - périmètre de protection de l'allée d'accès du château de Guermantes
- AC1 - périmètre de protection de la salle des catéchismes église Saint Germain à Gouvermes
- AC1 - périmètre délimité des abords de l'église Saint Jean Baptiste
- EL3 - Halages de 9,75 mètres
- EL3 - Marchepied de 3,25 mètres
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- categorie_GENERATEUR_SUP_L
- categorie_ASSIETTE_SUP_P
- categorie_ASSIETTE_SUP_L
- PT1 - Protection des centres de reception contre les perturbations électromagnétiques
- PT1 - Protection des centres de reception contre les perturbations électromagnétiques
- A5 - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- A5 - SIAM
- I4 - Etablissement des canalisations électriques
- I3 - Reseaux canalisations et transport de gaz

Département de Seine et Marne

Commune de **Saint-Thibault-des-Vignes**

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION GENERALE N°2

Pièce n°6.2 :

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU : 16 mai 2025

